

**Séance du Conseil général du 2 juillet 2007
à 19h30 à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Président : M. Gilles Cattin, Président du Conseil général
Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal
Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

| |
|----------|
| 1. Appel |
|----------|

Conformément à l'art.18 du règlement du Conseil général, le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers et procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. Les membres du Conseil général sont tous présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable. Les membres du Conseil communal sont également tous présents.

La présente séance a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 21 du 13 juin 2007.
- Par convocation à domicile.
- Par affichage public.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 mai 2007
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 37'200.00 destiné aux honoraires d'architecte pour la préparation de la mise au concours concernant la construction d'une nouvelle halle de gymnastique aux Bois ainsi que son financement
b) Discuter et approuver un crédit de Fr. 17'350.00 destiné aux honoraires d'architecte pour l'étude de l'assainissement de l'ancien bâtiment ainsi que son financement
6. Comptes 2006
a) Voter les dépassements du budget 2006
b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2006
7. Discuter et approuver le nouveau règlement et tarif concernant l'alimentation en eau
8. Discuter et approuver la modification des articles 25, 54 et 58 du règlement communal concernant les eaux usées
9. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Shahe et M. Xhevdet Krasniqi et leurs enfants Albana, Arianita, Fation et Agnesa et fixer la finance d'admission

Personne ne souhaitant s'exprimer concernant l'ordre du jour précité, il est considéré comme accepté tacitement.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 mai 2007

Monsieur le Président, Gilles Cattin, ouvre la discussion concernant le procès-verbal précité. Aucun membre ne souhaitant s'exprimer, Monsieur Gilles Cattin considère donc le procès-verbal comme accepté tacitement.

3. Communications

a) Communication du bureau du Conseil général

Monsieur le Président, Gilles Cattin, donne lecture de la motion remise par Monsieur Yann Chappatte concernant le règlement pour la subvention de logements :

« **Motion / Règlement pour la subvention de logements** »

Le règlement pour la subvention de nouveaux logements actuellement en vigueur octroie des subventions sans égard à la notion d'environnement et de développement durable.

L'objectif de cette motion est d'introduire un nouveau système d'octroi de subvention. Celui-ci ne devant plus se baser sur la surface et le nombre des pièces, mais de le remplacer par un octroi en cas d'investissements écologiques. La notion de subvention en fonction du nombre d'enfant ne devant pas en être supprimée et demeurant l'un des piliers du nouveau règlement.

Je pense qu'il est nécessaire d'offrir à la population un encouragement à investir dans les énergies renouvelables et c'est dans cet esprit que j'aimerais que le règlement soit revu.

A titre d'exemple, les panneaux solaires, les cellules photovoltaïques, les pompes à chaleur, le chauffage à bois (pellet), les citernes à eau de pluie... devraient être des éléments qui pourraient être considérés dans le nouveau règlement.

J'encourage et recommande à toutes les conseillères et tous les conseillers généraux présents à soutenir cette motion qui se veut un engagement fort envers l'environnement, le développement durable et la réduction de la pollution.

Avec mes remerciements.

Yann Chappatte

Les Bois, le 2 juillet 2007 »

b) Communications du Conseil communal

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, communique les renseignements suivants :

Le Conseil communal a nommé Madame Sandra Perret-Gentil à un taux d'occupation de 60 %, en remplacement de Madame Béatrice Bilat comme concierge de l'école. Il remercie encore une fois Madame Béatrice Bilat pour tout le travail qu'elle a fourni pour maintenir l'école dans un état de propreté irréprochable.

Madame Sabine Cattin-Clémence a remis sa démission au sein du Conseil communal pour le 11 septembre 2007. D'ores et déjà, la Commune remercie très sincèrement Madame Sabine Cattin-Clémence pour son dévouement, le temps qu'elle a consacré pour notre communauté et lui souhaite pleine satisfaction dans ses nouvelles fonctions. Le groupe PCSI a déjà fait parvenir à la Commune le nom de son successeur en la personne de Monsieur Michaël Clémence.

La dépense de Fr. 4000.00 a été décidée pour replanter les arbres malades, sciés ou arrachés le long de la route cantonale.

Une dernière subvention de Fr. 49'827.00 nous a été octroyée pour la construction des canalisations d'épuration du village.

Le dossier final des zones hameaux a été transmis au Service de l'aménagement du territoire pour consultation.

Concernant la crèche, la mise à l'enquête, en vue de la construction du bâtiment, a été publiée. Les soumissions pour les divers corps de métiers engagés dans la construction ont été envoyées.

La signature de l'acte de vente pour les terrains du lotissement de l'Orée avec le Groupe Franck Muller aura lieu le 10 juillet prochain.

4. Questions orales

1) Monsieur Stéphane Monnet

Le chemin menant de La Petite Côte à Sous-les-Rangs est emprunté par de nombreuses familles et de nombreux cyclistes. Avec les années, ce chemin est devenu raviné et très dangereux, même à pieds. Monsieur Monnet demande s'il est possible de le remettre en état.

Monsieur Jean-Marc Boichat reconnaît que ce chemin est dans un piteux état. Comme chacun le sait, il est interdit à la circulation. Il y a quatre ou cinq ans, la Commune avait demandé un devis pour la remise en état de ce chemin. Si Monsieur Boichat a bon souvenir, ce devis s'élevait à environ Fr. 20'000.00. Jusqu'à ce jour, le Conseil communal n'a pas envisagé de faire quelque chose, mais il peut encore étudier le cas.

Monsieur Stéphane Monnet est partiellement satisfait.

2) Monsieur Marc Bilat

Lorsqu'il pleut trop, il y a des flaques d'eau géantes sur l'abri de la protection civile. Monsieur Bilat souhaite savoir si la Commune prévoit de faire quelque chose sur cette place.

Monsieur Jean-Marc Boichat signale que, mis à part le fait de mettre du gravier, on ne peut pas faire grand-chose puisque c'est interdit de goudronner sur un abri. Monsieur Boichat signale que la Commune essaiera donc de faire au mieux en aplanissant cette place et en y remettant du gravier.

Monsieur Marc Bilat est satisfait.

3) Monsieur Daniel Hubleur

Le développement réjouissant de l'économie nous apporte bien des satisfactions, la diminution du chômage ou les rentrées fiscales en sont des preuves. Mais il y a aussi des inconvénients et il en est un qui interpelle Monsieur Hubleur de plus en plus : il s'agit de l'augmentation de la circulation sur la route Biaufond – Les Bois. En effet, aux heures d'arrivée et de départ des salariés, la circulation a énormément augmenté sur ce tronçon ces dernières années et le nombre de véhicules aujourd'hui est disproportionné par rapport à la route existante. Et, si demain, de nouvelles entreprises comme celle de Franck Muller s'ouvrent, cette augmentation continuera à coup sûr. Il y a déjà eu plusieurs accidents, heureusement pas très graves, mais sachant en plus que les bus scolaires empruntent cette route, il ne faut pas attendre un accident grave pour agir. Aussi, sans vouloir prendre des mesures d'interdictions (du genre « bordiers autorisés ») ou de limitations de vitesses, il devient urgent de se pencher sur ce problème et d'améliorer la sécurité principalement sur certains tronçons extrêmement dangereux (dans les différents virages, principalement en dessous du Cerneux-Godat) en augmentant la visibilité ou par la pause de barrières de sécurité. Se réjouir des rentrées fiscales des frontaliers, c'est bien, mais il est important de prendre certaines mesures liées. Monsieur Hubleur désire donc savoir si le Conseil communal s'est déjà penché sur ce problème, si des comptages des véhicules ont déjà été

effectués et si le Conseil communal est prêt à étudier ce problème et à proposer des solutions en collaboration avec le Canton, dans la mesure où l'entretien de cette route est de la responsabilité de celui-ci.

Monsieur Jean-Marc Boichat signale qu'aucun comptage de véhicules n'a été effectué. Par contre, il a été procédé à des contrôles de vitesse par la Police cantonale aux mois de mai et juin. La Commune a prévu de limiter la vitesse à 50 km/h entre Les Bois et Chez Yadi et a reçu l'autorisation du Canton. Le Conseil communal est prêt à étudier la pose de barrières et regardera avec le Service des ponts et chaussées s'il veut prendre en charge les frais ou subventionner la pose de ces barrières.

Monsieur Daniel Hubleur est satisfait.

4) Monsieur Yann Chappatte

Monsieur Chappatte se réfère à l'avis officiel no 4 du 18 avril 2007 qui faisait mention du remplacement des bancs de l'école primaire. Il était indiqué que ces anciens bancs étaient mis à disposition de la population et que, moyennant une contribution à bien plaisir, les gens pouvaient acquérir ces bancs et que l'argent récolté serait destiné au fonds des courses scolaires. Monsieur Chappatte désire savoir si des anciens bancs ont été vendus, en quelle quantité et si on a pu obtenir de l'argent de cette vente. De plus, Monsieur Chappatte souhaite savoir si c'est de façon définitive que cet argent ira dans le fonds des courses scolaires. En effet, cela interpelle quelque peu Monsieur Chappatte qui estime qu'on mélange des choses qui n'ont pas de lien, puisque les anciens bancs sont propriété de l'école ; par conséquent, l'argent devrait revenir à la Commune puisque c'est elle qui se charge de l'achat du matériel. Le budget des courses scolaires fait l'objet d'un budget distinct dans le cadre des comptes communaux et devrait lui-même prendre en charge le budget des courses scolaires. Monsieur Chappatte déplore ce mélange dans les différents comptes communaux.

Madame Rose-Marie Jobin précise que sur une centaine de bancs proposés, seuls six bancs ont été réservés par des personnes du village. Le Conseil communal, suite à la demande de la Commission d'école, a accepté que les sommes récoltées puissent être versées sur le fonds de courses. Comme il n'est demandé que quelques francs par banc, cela ne représente donc pas une grande somme.

Monsieur Yann Chappatte est satisfait.

5) Monsieur Francis Sauser

Le nouveau quartier « Au Jourez » est pratiquement totalement construit. La rue de La Petite Côte est complètement terminée, la dernière maison finissant d'aménager ses alentours. Les nouveaux habitants de cette rue se posent la question suivante : pourquoi le cheminement est-il goudronné seulement devant certaines maisons ? Monsieur Sauser pense que la réponse peut être donnée en partie, il s'agit du fait que chaque propriétaire a goudronné son devant de maison à bien plaisir et en a profité pour faire le cheminement. Jusque-là, rien de spécial. Où cela devient un petit peu plus compliqué, c'est que certains propriétaires ont été remboursés par la Commune et d'autres pas. La Commune n'est même pas entrée en matière. Monsieur Sauser veut bien comprendre qu'il y ait eu un changement au niveau du Conseil communal et que tout le monde n'a peut-être pas été au courant de ce qui s'était passé les années précédentes. Monsieur Sauser pense que le Conseil communal va certainement remettre de l'ordre dans ce dossier et fera que tout le monde soit indemnisé. Monsieur Sauser désire savoir si on ne peut pas envisager de terminer ce cheminement et de le goudronner jusqu'au bout, afin qu'il n'y ait plus de problème à l'avenir.

Monsieur Jean-Marc Boichat n'a jamais entendu parler du fait que des propriétaires aient été indemnisés. Des demandes sont parvenues au Conseil communal qui les a refusées. Certains ont réalisé leur cheminement trop près de la route et la Commune a pris contact avec eux pour remédier à ce problème. Mis à part cela, Monsieur Boichat signale que c'est à bien plaisir si le propriétaire veut goudronner ou non. Quant à savoir si la Commune devrait procéder à ce goudronnage, c'est une décision qui appartient au Conseil communal.

Monsieur Francis Sauser n'est pas satisfait.

6) Monsieur Francis Sauser

Le 30 mai 2005, le Conseil général décidait de l'avancement du projet de construction de la crèche. On a voté un crédit de Fr. 639'000.00 à cette époque. On connaît la lenteur avec laquelle le Canton a traité le dossier. On a entendu Monsieur le Maire signaler que les soumissions avaient été envoyées et Monsieur Sauser désire savoir si la Commune a déjà chiffré le dépassement du budget.

Madame Sabine Cattin rappelle que le projet a été proposé le 30 mai 2005 et que deux ans plus tard, effectivement les coûts de construction ont augmenté. Madame Cattin précise que le dépassement a déjà été chiffré à Fr. 100'000.00 que la Commission essaiera de couvrir avec des dons. Nous avons reçu de bonnes nouvelles du Service de l'action sociale concernant certains donateurs. La Commission a donc bon espoir de pouvoir couvrir ce dépassement par des dons. De toute façon, en cas de dépassement, le Conseil général sera avisé.

Monsieur Francis Sauser est satisfait.

5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 37'200.00 destiné aux honoraires d'architecte pour la préparation de la mise au concours concernant la construction d'une nouvelle halle de gymnastique aux Bois ainsi que son financement

b) Discuter et approuver un crédit de Fr. 17'350.00 destiné aux honoraires d'architecte pour l'étude de l'assainissement de l'ancien bâtiment ainsi que son financement

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 37'200.00 destiné aux honoraires d'architecte pour la préparation de la mise au concours concernant la construction d'une nouvelle halle de gymnastique aux Bois ainsi que son financement

Monsieur le Président, Gilles Cattin, signale que, lors du Conseil général du 18 décembre 2006, un délai fixé à fin juin 2007 avait été voté pour la présentation d'un avant-projet chiffré par la Commission de la halle.

Pour le débat d'entrée en matière, Madame Dominique Boillat rappelle qu'en effet, le 18 décembre 2006, le Conseil général a mandaté la Commission de la halle pour un avant-projet chiffré à présenter pour le 30 juin 2007. Afin de s'acquitter de sa tâche, la Commission a mandaté un architecte-conseil pour l'aider dans son travail. C'est le bureau AXE Architecture SA à La Chaux-de-Fonds, représenté par Monsieur Boris Evard, qui a été d'accord d'accepter ce mandat. Après avoir pris connaissance des souhaits de la Commission, Monsieur Evard a présenté une estimation d'honoraires pour la mise au concours concernant la construction d'une nouvelle halle. Le Conseil communal et la Commission de la halle demande au Conseil général d'accepter l'entrée en matière.

Monsieur Gabriel Bilat rappelle qu'il y a deux ans, la population avait dû voter un premier objet sur référendum pour une dépense de Fr. 220'000.00. Fr. 115'000.00 étaient un acompte sur les

honoraires de l'architecte. Pour ce montant d'étude, nous avons une nouvelle halle de sport pour Fr. 2'520'000.00, une salle de spectacle dont la rénovation coûtait Fr. 1'000'000.00. Tous subsides déduits, le coût total était de Fr. 2'332'000.00 pour deux bâtiments. Maintenant, on nous propose un nouveau projet qui coûte moins cher en étude, mais le coût final d'une nouvelle halle sera de Fr. 3'838'800.00, sans rénovation de l'ancienne halle. Malgré le travail excellent des Commissions qui est à signaler, il n'y a pas de miracle à espérer une diminution des coûts. Cela coûtera environ Fr. 1'500'000.00 de plus sans rénovation de l'ancienne halle. A noter qu'un comité référendaire a trompé les citoyens lors de la votation. Est-ce par incompetence ou par égoïsme ? La question se pose aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, les citoyens ont exprimé leur choix, à savoir une rénovation qui n'est pas calculée qui coûtera fort cher. Pour cela, Monsieur Bilat recommande de refuser l'entrée en matière de cet objet.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 19 voix, contre 1.

Pour le débat de fond, Madame Dominique Boillat précise que Monsieur Evard a estimé ses honoraires pour la préparation de la mise au concours à Fr. 37'200.00. Le financement est prévu par voie d'emprunt. Madame Boillat demande à Monsieur Evard de présenter l'estimation qu'il a soumise à la Commission de la halle.

Monsieur Boris Evard remercie le Conseil général de bien vouloir l'accueillir et fait une présentation du bureau AXE qui compte une dizaine d'employés. Monsieur Evard signale que la somme de Fr. 37'200.00 n'est pas constituée uniquement des frais d'architecte. Il est prévu environ 95 heures d'architecte à Fr. 140.00/heure pour Fr. 13'300.00, Fr. 500.00 de frais de reproduction, Fr. 2'240.00 de secrétariat, ce qui représente un montant global, avec la TVA, arrêté à Fr. 17'200.00. Les frais d'experts sont estimés à Fr. 13'500.00, les frais d'ingénieurs et géomètres à Fr. 1'400.00, les frais accessoires (poste, fournitures, apéritifs, photos) à Fr. 3'800.00 et les divers et imprévus à Fr. 1'300.00. Le tarif horaire des architectes se monte à Fr. 140.00 hors taxe, Monsieur Evard estime que ce prix est tout à fait correct. L'estimation des 95 heures correspond à l'analyse du problème, l'assistance quant au choix de la procédure, l'estimation sommaire du coût de construction, les séances d'information, l'établissement du règlement et des programmes, la préparation de la composition du jury, l'assistance au déroulement de la procédure officielle et contrôles techniques. Monsieur Evard signale que le type de procédure n'a pas encore été défini. Monsieur Evard n'est pas convaincu que la proposition faite par un autre architecte de recourir à l'étude parallèle soit la bonne solution. Il existe d'autres possibilités moins coûteuses, notamment un mandat qui serait décerné à quelques bureaux. La SIA recommande le concours de projets dès que la réalisation d'un programme d'ouvrage est possible. Ce type de concurrence est recommandé, car il est le mieux à même de concentrer l'énergie et le talent des participants. Sans aller trop loin dans l'étude, Monsieur Evard estime que ce type de procédure pourrait être le plus adapté.

Au vote, le point 5 a) est accepté par 15 voix contre 1.

b) Discuter et approuver un crédit de Fr. 17'350.00 destiné aux honoraires d'architecte pour l'étude de l'assainissement de l'ancien bâtiment ainsi que son financement

Pour le débat d'entrée en matière, Madame Dominique Boillat précise que, suite à la séance du Conseil général du 18 décembre 2006, la Commission de la halle a débuté l'étude d'une

fondation pour l'exploitation de la halle actuelle. Le financement est prévu par voie d'emprunt. La Commission propose l'acceptation de l'entrée en matière. Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Pour le débat de fond, Madame Dominique Boillat propose de céder la parole au Président de la Commission de la halle, Monsieur Joris Wohlhauser.

Monsieur Jean-Pierre Bouille trouve dommage qu'on lie aussi vite les deux projets. Il estime qu'on aurait dû voter en deux temps. Tout d'abord, voter les Fr. 37'200.00, avancer avec ce dossier et une fois que tout sera bien ficelé, il sera plus facile de s'occuper du deuxième point. Monsieur Bouille pense que tout cela est un peu précipité. Il regrette qu'on soit aussi pressé de faire la deuxième étape et propose qu'on procède en deux étapes. Il s'agit d'une proposition ferme.

Monsieur Daniel Hubleur souhaite faire une intervention exactement dans le sens contraire. Monsieur Hubleur rappelle que lors du premier débat, le groupe PCSI était déjà intervenu en disant que si la fondation n'était pas possible, il ne fallait pas qu'on réalise seulement une halle de sport, puisqu'il y a des besoins également pour d'autres sociétés. Ce problème avait été développé et il avait été dit qu'à un moment donné, il fallait pouvoir inclure une possibilité dans le nouveau bâtiment pour régler le problème de besoin des sociétés culturelles. Monsieur Hubleur insiste sur ce point et indique qu'il n'est pas question d'avancer dans la partie halle de sport sans avoir des garanties, soit qu'on ait deux bâtiments, soit qu'on ait un bâtiment qui corresponde aux besoins complets du village. Monsieur Hubleur craint qu'on étudie la halle, qu'on avance dans ce projet et qu'après, on dise que l'ancien bâtiment coûte trop cher, que la fondation ne peut pas être mise sur pied, que le financement n'a pas été trouvé et que, résultat des courses, toute la partie culturelle tombe. On aura donc réalisé une halle qui correspondra aux besoins importants de l'école et des sociétés sportives, mais on aura complètement abandonné l'autre projet. Monsieur Hubleur tient énormément à ce qu'on s'occupe de la partie culturelle.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin pense que ce deuxième crédit est utile car, quelle que soit l'option choisie (fondation ou rénovation pour la Commune), cette étude servira à quelqu'un. Contrairement à la première pour laquelle on ne sait pas encore ce que l'on fera.

Monsieur Joris Wohlhauser, Président de la Commission de la halle, désire apporter quelques précisions concernant la somme demandée. Il s'avère que si la Commission veut pouvoir continuer son travail concernant cette ancienne halle, elle ne peut pas y aller à l'aveuglette et elle a besoin de connaître ce que va coûter la remise à jour de ce bâtiment. C'est dans ce but que cette somme a été demandée, afin que Monsieur Evard et son bureau d'architecture puissent étudier l'état réel de ce bâtiment, que cela soit fait par des professionnels et non pas par des gens qui font des estimations. Jusqu'à maintenant, personne n'a fait ce travail et il y a seulement eu des spéculations sur l'état éventuel de ce bâtiment. C'est maintenant le moment de voir dans l'état réel où se trouve ce bâtiment. C'est clair qu'on peut avoir des mauvaises surprises, mais on peut également en avoir des bonnes. Cette dépense est uniquement demandée pour l'étude de l'assainissement du bâtiment. Monsieur Wohlhauser rappelle que l'idée des membres de la Commission est d'assainir à moyen ou long terme et non d'assainir en une seule fois. Chaque fois que quelque chose se passe, cela est présenté devant le Conseil général. Si l'on veut avoir un bâtiment qui ne soit pas une verrue au milieu du village, c'est le moment de montrer qu'on va dans le sens du développement, surtout maintenant que le Groupe Franck Muller va venir s'installer aux Bois.

Monsieur Gabriel Bilat a une question par rapport à l'ancienne halle. Si on fait une fondation et qu'on considère qu'on puisse faire n'importe quoi dans ce bâtiment, Monsieur Bilat désire savoir si la nouvelle halle sera polyvalente ou pas.

Monsieur Joris Wohlhauser rappelle qu'en ce qui concerne la halle polyvalente ou non, il s'agit d'une décision qui a été prise en décembre 2006 et que le débat à ce sujet ne sera pas relancé. La Commission répond uniquement aux questions demandées et imposées par le Conseil général. Monsieur Wohlhauser rappelle qu'au niveau de la halle de gymnastique existante, la Commission est bloquée car elle ne peut pas s'approcher des gens au sujet de la fondation sans pouvoir présenter des chiffres. La Commission estime également important d'avancer dans ce dossier, tout d'abord afin que les gens ne pensent pas que la Commission le laisse pourrir et aussi parce que cela n'intéresse pas la Commission de laisser un bâtiment qui se dégrade là au milieu.

Monsieur Gabriel Bilat signale qu'il n'a pas été répondu à sa question.

Monsieur Joris Wohlhauser précise que la nouvelle halle ne sera pas polyvalente.

Madame Dominique Monvert Joliat estime que les questions qui se rapportent à la fondation sont tout aussi importantes que l'acceptation ou non du vote du deuxième crédit. Il faudrait poser des buts précis pour cet aménagement culturel. On ne peut pas vendre un projet si on ne sait pas ce qu'on veut en faire. Madame Monvert Joliat estime que cela devrait être discuté simultanément à la votation du crédit de ce soir. Ce n'est pas réaliste de voter un crédit si on ne sait pas ce qu'on va faire de ce bâtiment. On peut rénover cet immeuble d'une façon différente si on en fait un endroit dit culturel ou un théâtre. Ces préoccupations ont déjà lieu maintenant. Madame Monvert Joliat fait une proposition ferme.

Madame Dominique Boillat signale que ce crédit ne concerne qu'une étude pour calculer le coût d'assainissement du bâtiment. De toute façon, avec ce montant, on saura exactement ce qu'il faut investir dans cet immeuble pour pouvoir en faire quelque chose. Ce crédit n'est pas demandé pour exécuter des travaux, mais uniquement pour les estimer.

Monsieur Germain Jobin trouve que cela a été vite tout d'un coup et il aimerait tout de même savoir si le bureau d'architecture nous présente un projet qui ne nous plaît pas pour la halle de sport, si nous pouvons revoter ce crédit.

Monsieur Evard précise qu'au niveau du concours, le programme a énormément d'importance. Des représentants de la Commune et des spécialistes se pencheront sur les besoins précis (salle polyvalente ou pas, etc.), les étudieront et définiront ces éléments dans le programme qui sera distribué aux architectes qui vont concourir. Ce programme sera le fruit de la réflexion et de la volonté de la Commune par rapport à ses besoins au niveau de cette halle. Par exemple, on peut mentionner l'interdiction d'un toit plat ou d'autres éléments, tels que le type de locaux, leur nombre et leur affectation, qui seront intégrés dans le programme.

Monsieur le Président, Gilles Cattin, précise qu'il s'agit de précisions relatives au point précédent qui a déjà été voté.

Le débat est clos et la séance est suspendue.

A la reprise des débats, Madame Dominique Monvert Joliat signale qu'elle retire sa proposition de lier l'approbation d'un crédit à la précision du projet, cela n'étant pas possible de faire les deux choses en même temps. Par contre, elle souhaite adresser une demande ferme à la Commission d'approfondir le projet d'utilisation de l'ancienne halle. Des conséquences financières en découleront certainement.

Monsieur Joris Wohlhauser, Président de la Commission de la halle, prend bonne note de la demande de Madame Monvert Joliat. Il tient à préciser que la préoccupation des membres de la

Commission est également de savoir ce qu'on va faire de cette halle. La Commission préfère ne rien amener dans les délais au Conseil général, plutôt que d'amener n'importe quoi.

Au vote, la proposition de Monsieur Jean-Pierre Bouille, qui consiste à effectuer, dans un premier temps, uniquement la partie sportive et de s'occuper de la partie culturelle lors d'une deuxième étape, est rejetée par 14 voix contre 1.

Au vote, le point 5 b) de l'ordre du jour est accepté par 20 voix, sans avis contraire.

Monsieur Boris Evard signale que cette enveloppe de Fr. 17'350.00 ne concerne pas uniquement les honoraires d'architecte. Il y a également des honoraires d'ingénieur civil (analyse de l'enveloppe du bâtiment) et de physicien du bâtiment (aspect thermique de l'immeuble).

6. Comptes 2006

a) Voter les dépassements du budget 2006

b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2006

a) Voter les dépassements du budget 2006

Pour l'entrée en matière, Madame Marianne Guillaume rappelle que le budget 2006 accepté par le Conseil général prévoyait déjà Fr. 4'283'760.00 de charges et Fr. 4'145'050.00 de produits, soit un excédent de charges de Fr. 138'710.00. Au bouclage de l'exercice 2006, le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 107'820.90. Ce résultat est donc légèrement inférieur aux prévisions. Le Conseil communal recommande l'acceptation de l'entrée en matière.

Monsieur Daniel Hubleur intervient au nom du groupe PCSI qui regrette que la Commission financière n'ait pas eu de séance et ne se soit pas prononcée sur certains points importants, tels que les amortissements extraordinaires relatifs à l'argent de l'or de la BNS. Sans vouloir dire que de mauvais choix ont été faits, il semble que si on a une Commission financière, celle-ci devrait se prononcer sur des critères de ce type-là. Il y a également d'autres points sur lesquels Monsieur Hubleur estime que la Commission aurait pu donner son avis. Sur un plan général, Monsieur Hubleur pense que la compréhension de ces comptes pourrait être améliorée avec des explications sur les clés de ventilation : il y a énormément d'imputations de salaires, ce qui est tout à fait normal, mais les Conseillers généraux n'ont aucune idée des clés de répartition. Dès lors, il est très difficile de lire ces comptes. Pour la prochaine fois, si certaines informations concernant les clés de répartition, d'imputation pouvaient être données, cela rendrait service à chacun.

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, signale que la Commission financière n'a aucun statut, la seule chose qu'elle doit faire est d'élaborer le budget. Si le Conseil général désire que la Commission fasse autre chose, il lui appartient de donner d'autres fonctions à cette Commission. Jamais le Conseil communal et la Commission financière ne se sont rencontrés pour consulter les comptes.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

Pour le débat de fond, Madame Marianne Guillaume signale que, par rapport à ce dépassement du budget, les explications figurent dans le rapport préliminaire. Les prévisions des recettes fiscales n'ont pas été atteintes. Sur l'ensemble des impôts ordinaires, il manque une somme de

Fr. 115'000.00. Les impôts sur la fortune sont également inférieurs aux prévisions, de même que les impôts pour les personnes morales. Cette mauvaise surprise est néanmoins compensée partiellement par le rendement des impôts des années précédentes qui enregistre un supplément de Fr. 50'000.00 par rapport aux prévisions du budget. De même, les impôts des frontaliers sont supérieurs de Fr. 62'000.00 par rapport au budget. Les impôts extraordinaires ont été conformes aux prévisions.

Monsieur Gabriel Bilat a remarqué dans ces dépassements que plusieurs points auraient pu être mis au budget qui devrait être mieux prévu. Cette remarque concerne également la Commission financière.

Au vote, le point 6 a) est accepté par 18 voix, sans avis contraire.

b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2006

Les chapitres qui soulèvent des questions sont les suivants :

Chapitre 2

200.314.01 / Entretien du réseau par entrepreneurs :

Monsieur Daniel Hubleur rappelle qu'il était déjà intervenu dans le cadre du budget en disant que nous devons faire un effort concernant ce poste. Monsieur Hubleur regrette vivement que nous n'ayons même pas utilisé ce que nous avons mis au budget pour l'entretien des routes. Quand on sait l'état de certaines routes, Monsieur Hubleur ne comprend pas pourquoi on n'a même pas dépensé ce qu'on avait prévu au budget. Il désire savoir s'il y a une raison particulière qui expliquerait que le Conseil communal n'ait pas voulu ou pu faire un effort pour mieux entretenir les routes.

Madame Marianne Guillaume signale que les devis dépassent souvent les montants restants qui ne suffisent pas pour effectuer un entretien correct.

Monsieur Jean-Marc Boichat précise qu'il aura une dépense de Fr. 70'000.00 à présenter lors du prochain Conseil général pour la réfection de la rue « Route de Biaufond ». Pour cette année, le supplément demandé par Monsieur Hubleur a déjà été pris en compte. La Commune doit refaire en urgence la route des Prés-Derrière qui s'écroule. Une dépense de Fr. 40'000.00 sera nécessaire pour ces travaux. Monsieur Boichat signale qu'avec une somme de Fr. 20'000.00, on ne fait pas grand-chose.

205. Eclairage public :

Monsieur Marcel Barthoulot demande s'il reste encore quelque chose sur ce compte.

Madame Marianne Guillaume signale à Monsieur Barthoulot qu'il ne s'agit pas du budget.

Chapitre 8

811.460.00 / Contribution au service de l'intérêt – 811.490.00 / Imputations internes intérêt

Monsieur Daniel Hubleur demande des explications concernant les produits du premier compte. Il souhaite obtenir des informations concernant ces deux postes.

Concernant le deuxième compte, Monsieur Claude Gagnebin signale que c'est pour une question de clarté de la comptabilité qu'il essaie de simplifier les choses, étant donné qu'on a des emprunts groupés et que cela devient de plus en plus difficile de déterminer ce que chaque montant concerne. Monsieur Gagnebin comptabilise tous les intérêts que l'on paie au service de la dette sur ce compte et il impute la partie qui concerne les services communaux à ces différents

services. Cette façon de faire a un deuxième avantage, c'est-à-dire que l'on sait exactement combien coûtent les intérêts.

Concernant le premier compte, Monsieur Gagnebin ne se rappelle pas de quoi il s'agit, il devrait consulter le détail des comptes pour apporter une réponse à Monsieur Hubleur.

820.332.00 / Amortissement complémentaire

Monsieur Daniel Hubleur désire obtenir davantage d'informations sur ces amortissements complémentaires et souhaite savoir quels ont été les critères de choix des comptes amortis.

Monsieur Claude Gagnebin signale que, d'après les directives du Service des Communes, toutes les Communes jurassiennes avaient l'obligation de procéder à des dépréciations comptables du patrimoine administratif équivalentes aux recettes extraordinaires et de procéder à des amortissements sur les passifs pour le même montant. Finalement, les directives du Parlement étaient assez libérales. La Commune des Bois a utilisé cet argent pour ne pas emprunter de somme sur les travaux en cours, soit principalement les stations d'épuration du Cerneux-Godat et du Boéchet. Concernant les amortissements choisis, Monsieur Gagnebin a fait une liste des amortissements des postes au bilan qui existaient et, sur décision du Conseil communal, les sommes du bilan qui ont été amorties concernaient le patrimoine administratif, mais pas des services communaux, étant donné que ces derniers doivent être autofinancés.

Chapitre 9

910.400.01 / Impôts sur le revenu

Monsieur Robert Claude remarque une grande différence entre le budget qui prévoyait Fr. 1'910'000.00 de rentrées, alors que nous avons uniquement un produit de Fr. 1'795'664.75 dans les comptes. Il souhaite connaître la raison d'une telle différence.

Monsieur Claude Gagnebin précise que cela fait deux ou trois ans que nous sommes passés au système postnumerando. La Commune est allée plus vite que le Canton, dans le sens où lorsque nous faisons nos prévisions budgétaires, nous tenons compte des nouveaux habitants qui arrivent, des personnes qui quittent la Commune et nous arrivons à une situation, au niveau budgétaire, qui est plus réaliste que le Canton. L'inconvénient par rapport à cette situation, c'est que le Canton nous donne les chiffres et il établit ses prévisions sur la base des rentrées fiscales effectives. Avec ce nouveau système postnumerando, lorsqu'un nouveau contribuable arrive et qu'il ne remet pas sa formule 130 « questionnaire pour nouveau contribuable », il se passe pratiquement une année avant qu'il paie des impôts. Durant ce laps de temps, les chiffres relatifs à ces rentrées ne figureront pas dans le registre des contribuables. Si on regarde la variation des années antérieures, on a une augmentation de Fr. 200'000.00, alors qu'on avait prévu Fr. 150'000.00. On a donc récupéré une partie de cette perte, étant donné que les taxations sont arrivées après le bouclage de l'année en cours.

910.402.01 / Taxe cadastrale

Monsieur Germain Jobin demande pourquoi aucun chiffre ne figure dans ce compte étant donné que les propriétaires paient une taxe cadastrale.

Monsieur Claude Gagnebin signale que les taxes cadastrales sont comptabilisées sur le compte 230.434.00 « avances cadastrales ». Monsieur Gagnebin doit supprimer le compte 910.402.01. Ce changement est dû au fait que la taxe cadastrale est une taxe provisoire et n'est pas liée à la fiscalité.

915.330.00 / Pertes d'impôts

Monsieur Robert Claude estime que cette perte d'impôts de près de Fr. 34'000.00 est énorme.

Monsieur Claude Gagnebin signale que la Commune n'est pas compétente dans ce domaine et ne peut pas intervenir sur la question des pertes d'impôts. Sur ce compte, il ne s'agit pas uniquement de pertes d'impôts, mais également de diminutions de taxations par rapport à des révisions ou des jugements. Monsieur Gagnebin tient à préciser que le Canton ne laisse pas ces cas tomber dans l'oubli. Par exemple, il y a deux semaines, nous avons reçu un remboursement de la Recette et administration de district pour des impôts qui avaient été éliminés en 1999. Cela signifie que dès que la personne retrouve une situation financière plus saine, la Recette et administration de district intervient pour présenter l'acte de défaut de biens.

Chapitre 10

1100.318.00 / Ramassage des ordures

Monsieur Gabriel Bilat remarque qu'une dépense supplémentaire d'environ Fr. 20'000.00 a été faite. D'autre part, il voit qu'on a fait un prélèvement sur le fonds des ordures de Fr. 105.95. Monsieur Bilat désire donc savoir s'il n'y a plus rien dans ce fonds.

Monsieur Claude Gagnebin signale qu'il y a toujours de l'argent dans ce fonds, mais qu'on a fait un prélèvement sur ce fonds pour équilibrer les comptes.

Monsieur Gabriel Bilat demande donc pourquoi ces Fr. 20'000.00 n'ont pas été prélevés sur le fonds des ordures.

Monsieur Claude Gagnebin précise que le fonds des ordures sert à régulariser le compte des ordures. Si on avait retiré Fr. 20'000.00 pour résorber ce dépassement, on aurait eu trop d'argent rentré. Normalement, sur le fonds des ordures, on ne doit retirer que la somme qui correspond à l'excédent de charges. Malheureusement, le compte des ordures n'est pas équilibré. Monsieur Gagnebin s'en est aperçu après le bouclage des comptes et il a fait une remarque à ce sujet dans le rapport préliminaire. Le système informatique fait parfois des totaux aléatoires et Monsieur Gagnebin ne l'avait pas remarqué. C'est au moment du bouclage final que Monsieur Gagnebin a réalisé qu'il y avait un problème. Un retrait supplémentaire de Fr. 1'600.00 aurait dû figurer. Si nous avions fait un bénéfice, nous aurions dû alimenter le fonds.

Compte des investissements

240.610.20 / Protection du hameau de Biaufond (subventions)

Monsieur Daniel Hubleur remarque qu'une somme de Fr. 380'000.00 figurait au budget, alors que nous avons uniquement Fr. 290'182.50 dans les comptes. Monsieur Hubleur désire savoir si nous n'avons pas reçu toutes les subventions prévues.

Monsieur Claude Gagnebin rappelle que nous avons voté une somme de Fr. 350'000.00 en 2006 et Fr. 50'000.00 en 2005. Toutes les dépenses ont finalement été comptabilisées en 2006 pour Fr. 322'025.05. Les prévisions des recettes étaient chiffrées à Fr. 380'000.00. Le dossier nous a coûté moins cher, ce qui fait que nous avons bouclé les comptes avec une recette de Fr. 290'182.50. Les subventions sont donc inférieures, mais les dépenses le sont également.

Au vote, le point 6 b) est accepté à une majorité évidente.

7. Discuter et approuver le nouveau règlement et tarif concernant l'alimentation en eau

Monsieur le Président, Gilles Cattin, signale que toute modification du présent règlement sera soumise pour approbation au Service des Communes, en conformité avec les lois, ordonnances

fédérales et cantonales concernant l'alimentation en eau, ainsi qu'avec le règlement du Service des eaux du SEF.

Pour l'entrée en matière, Monsieur Christophe Cerf rappelle que la Commission de la STEP avait comme mandat de revoir ce règlement. C'est la raison pour laquelle il recommande l'acceptation de l'entrée en matière.

Monsieur Daniel Hubleur désire faire une remarque concernant sa motion. Dans le message remis aux Conseillers généraux, il est beaucoup fait référence à cette motion et Monsieur Hubleur tient à préciser que cette motion avait pour but de provoquer tout un débat autour du règlement de la STEP, ce but est largement atteint. Sur certains points, il y a des liens avec le règlement sur l'alimentation en eau, mais pour Monsieur Hubleur, il s'agissait principalement de la STEP. Monsieur Hubleur précise que cette motion avait pour but de trouver une solution pour diminuer la consommation d'eau potable par rapport à la STEP. Il constate que la Commission a fait un bon travail d'étude, de recherches et que malheureusement aujourd'hui, il n'est pas possible d'avoir des compteurs pour déterminer l'eau qui part à la STEP. Pour le moment, on doit donc rester à une solution avec les compteurs actuels. Monsieur Hubleur tient à relever qu'en aucun cas, il avait l'intention d'arriver à une solution qui défavorise les familles. Une des variantes proposées lui déplaît énormément, parce qu'elle va contre ce côté social. Pour Monsieur Hubleur, il est absolument impossible de soutenir cette variante avec une taxe de base. Monsieur Hubleur désire faire une deuxième remarque plus importante, par rapport à une prise de position que le groupe PCSI avait fait parvenir à la Commission. Monsieur Hubleur reconnaît qu'elle avait été remise avec du retard. Toutefois, dans cette prise de position, il y avait différents points qui méritaient une étude approfondie. Un des points les plus importants était d'accepter le principe que la prise en charge des conduites de distribution, ainsi que celles des branchements d'immeubles restent à la charge des propriétaires qui en assurent également l'entretien, sachant que l'assurance ménage couvre les fouilles et remises en état lors de fuites. Il suffit donc à chaque propriétaire d'ajuster sa couverture d'assurance qui lui est nécessaire pour couvrir le montant de son investissement. Monsieur Hubleur estime que c'est un élément extrêmement important. Enormément de Communes ont mis en place ce système qui diminue fortement le coût du mètre cube d'eau. L'argument stipulé dans le message qui dit que les travaux ne seraient pas effectués par les propriétaires ne tient pas la route, puisque renseignements pris auprès de ces Communes, c'est toujours le fontainier responsable de l'eau qui décide d'intervenir en cas de fuite. Il ne demande pas au propriétaire, il répare cette fuite et c'est ensuite la Commune qui envoie la facture au propriétaire concerné. Aussi, Monsieur Hubleur regrette que ce principe n'ait pas été retenu, car là, il y a des économies considérables à réaliser. Sachant qu'un tel système provoque plusieurs modifications d'articles, le groupe PCSI propose d'accepter ce principe maintenant, puis de renvoyer ce dossier à la Commission afin qu'elle réétudie les articles en y apportant les modifications nécessaires. Le groupe PCSI propose donc de refuser l'entrée en matière de cette modification de règlement, non pas parce que la majorité des idées sont mauvaises, mais parce que le fait d'accepter ce règlement sans y inclure l'entretien des conduites par les propriétaires est dommage. En effet, on mettrait des frais à la charge de la Commune, alors que les propriétaires ont la possibilité de se faire rembourser ces frais. Il s'agit d'une proposition ferme.

Au vote, l'entrée en matière est refusée par 14 voix, contre 4.

8. Discuter et approuver la modification des articles 25, 54 et 58 du règlement communal concernant les eaux usées

Pour le débat d'entrée en matière, Monsieur Christophe Cerf estime que ce point de l'ordre du jour est lié au point précédant.

Monsieur Jean-Pierre Bouille demande au Conseil communal s'il pense qu'il est préférable de refuser l'entrée en matière ou non.

Monsieur Christophe Cerf estime que si nous partons avec une variante pour l'alimentation en eau, il faut également emprunter la même variante pour les eaux usées. Il pense que ces deux règlements doivent être revus simultanément. Il propose donc de refuser l'entrée en matière.

Monsieur Daniel Hubleur pense qu'il est possible de prendre position pour le règlement des eaux usées. Toutefois, cela n'est pas urgent et ce règlement peut être revu ultérieurement.

Au vote, le refus d'entrée en matière proposé par le Conseil communal est accepté par 13 voix, sans avis contraire.

9. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Shahe et M. Xhevdet Krasniqi et leurs enfants Albana, Arianita, Fation et Agnesa et fixer la finance d'admission

Pour l'entrée en matière, Monsieur le Maire, Daniel Kurz, précise que la famille Krasniqi, ressortissante du Kosovo, fait la demande de naturalisation après douze années passées aux Bois. Les quatre enfants du couple Krasniqi sont nés aux Bois et sont scolarisés dans notre Commune. Monsieur Krasniqi travaille comme employé à la Fondation du cheval à la Maison Rouge et Madame s'occupe de ses quatre enfants. Comme le Canton considère que toutes les conditions sont réunies pour délivrer la nationalité suisse à la famille Krasniqi, le Conseil communal recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Pour le débat de fond, personne ne prend la parole.

Au vote, la naturalisation ordinaire déposée par la famille Krasniqi, selon le financement habituel correspondant aux frais administratifs, est acceptée à une majorité évidente.

Monsieur le Président, Gilles Cattin adresse ses félicitations à la famille Krasniqi et souhaite de bonnes vacances à chacun.

La séance est levée à 21h12.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président: La Secrétaire :